



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Prévention des incendies de forêt et réhabilitation des Corbières

Question orale n° 821

### Texte de la question

M. Julien Rancoule interroge Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur la prévention des incendies de forêt et la réhabilitation des Corbières après les mégafeux du 5 août 2025. Près de 17 000 hectares de massifs forestiers et de garrigues ont été parcourus et ont coûté la vie à une personne, en plus d'avoir causé des dommages considérables aux exploitations viticoles, aux habitations et une dégradation des paysages. Ce sinistre n'est malheureusement pas un fait isolé. Il survient dans un territoire composé à 90 % d'espaces forestiers, de garrigues et de landes, déjà fragilisé par la déprise agricole, la progression des friches ainsi que des épisodes de sécheresse récurrents. Le plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI) 2018-2027 documentait pourtant les risques avec précision : hausse continue du nombre d'incendies et des surfaces brûlées sur la période 2004-2017, tendance générale au déclassement et nombreuses suppressions des pistes à vocation DFCI, baisse des précipitations de 12 à 25 % selon les stations, carence en densité des points d'eau spécifiquement DFCI, extension de la période à risque jusqu'en octobre... Les défaillances structurelles sont bien connues : moins de 20 % des OLD sont respectées dans l'Aude, les plans de massif sont obsolètes ou inexistantes et le financement DFCI a été divisé par deux en 30 ans. Une directrice de projet a été déployée au mois de mai 2026 pour coordonner les projets, travaux, différents acteurs institutionnels, aider à trouver des financements et l'inscription aux « Territoires d'exceptions ». Ce statut permettrait notamment d'expérimenter certaines solutions ou nouvelles approches afin de faire des Corbières un territoire pilote de la reconstruction post-incendie et de l'adaptation aux défis climatiques et économiques. Pour toutes ces raisons, M. le député souhaite dans un premier temps savoir pourquoi les recommandations accablantes du rapport PDPFCI 2018-2027 n'ont pas été appliquées. Il souhaite également connaître les moyens concrets que le Gouvernement mobilisera pour renforcer la prévention dans les Corbières et l'ensemble du département (contrôle des OLD, relance des plans de massif, généralisation des PPRIF, simplification administrative sur les projets liés à l'eau). Il lui demande enfin le montant des engagements financiers prévus pour concrétiser le Plan Corbières 2032 afin que ce plan ne reste pas aussi accessoire que celui de 2018-2027.

### Données clés

**Auteur :** [M. Julien Rancoule](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 821

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

**Ministère attributaire :** Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 juin 2026](#)